

Politique forestière: mise en oeuvre de la stratégie forestière de l'Union européenne

2005/2054(INI) - 20/06/2005

Le Conseil a pris note d'une information de la Présidence sur l'état des travaux de l'accord FLEGT sur le commerce du bois. La délégation belge a fait part de sa préoccupation concernant l'exploitation illégale des forêts ainsi que des commerces clandestins qui lui sont associés. Cette délégation a exprimé le souhait d'une avancée significative sur ce dossier sous la future présidence britannique afin de mettre en œuvre les premiers accords de partenariat. Elle a rappelé la nécessité de compléter ces accords par une législation contraignante sur le commerce illégal de bois dans la Communauté.

La Commissaire Fischer-Boel a exprimé le souhait que les directives de négociation soient achevées sous la future Présidence britannique. Elle a souligné que 3 mios EUR avaient été utilisés en vue d'aider au dialogue sur la gouvernance des forêts et qu'une somme additionnelle de 15 mios EUR avait été versée par la Communauté au titre de l'assistance technique. Elle a rappelé que les processus informels de négociation actuellement menés avec plusieurs pays tiers (Ghana, Cameroun, Malaisie...) devraient déboucher à terme sur un mandat de négociation.